

Réf: Dossier 294967

Avis de constitution

SOCIETE « MICHAEL LISA COMMUNICATION » en abrégé « MIKILIS COMMUNICATION »

Siège Abidjan Cocody cité des arts, Lot 850, Ilot 61

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 21 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MICHAEL LISA COMMUNICATION

» en abrégé « MIKILIS COMMUNICATION »

Objet : PRODUCTIONS LITTÉRAIRES, AUDIOVISUELLES et COMMUNICATIONS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (400.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 400 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody cité des arts, Lot 850, Ilot 61

Dirigeant(s) Mlle KOUADIO MANZAN ALLAH MARIE CHRISTIANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02444 du 11/03/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14121/GTCA/RC/2024 du 11/03/2024

